

~~~~~

Délibération n° 2024-01 du Comité syndical du vendredi 26 janvier 2024

### DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre le vendredi 26 janvier à 10 heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à Novel.id - 1, rue du Moulin à Huile - Ecoparc « Cœur d'Hérault La Garrigue » - 34725 Saint André de Sangonis à l'invitation du Président en date du 16 janvier 2024.

|                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|---------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Etaient présents ou représentés :                             | Francis BARDEAU, Olivier BERNARDI, Gérard BESSIERE représenté par Patrick JAURES, Olivier BRUN, Claude CARCELLER, Bernard COSTE représenté par Marc CARAYON, Jean-Claude CROS représenté par Daniel JAUDON, Béatrice FABRE, Béatrice FERNANDO, Jean-Pierre GABAUDAN, José MARTINEZ, Nicole MORERE, Véronique NEIL, Jean-Luc REQUI, Claude REVEL, Philippe SALASC représenté par Pascal DELIEUZE, Jean-François SOTO, Jean TRINQUIER représenté par Antoine GOUTELLE, Claude VALERO.<br>Martine BONNET. |
| Absents ou excusés :                                          | Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Jean-Claude LACROIX, Gaëlle LEVEQUE, Marie PASSIEUX, Yvon PELLET, Christian POUJOL, Jacques RIGAUD. Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL, Claire VAN DER HORST.                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Invités : 30 ; Quorum : 16 ; Présents ou représentés : 19 + 1 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2312-1 et L.5211-36 ;  
**Considérant**, la présentation sur les orientations budgétaires du Pays annexée au présent rapport,  
**Considérant** l'avis favorable de la commission finances et du Bureau réuni le 28 octobre 2022

Conformément aux articles L.5211-36 et L.2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Président du Sydel Pays Cœur d'Hérault doit, chaque année, présenter au Comité Syndical un « *rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette* ».

Dans les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 10 000 habitants et comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, le rapport doit également comporter « *une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs* ».

Conformément aux mêmes articles du CGCT, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du Comité Syndical, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire national et local, ainsi que les orientations générales du Sydel Pays Cœur d'Hérault pour son projet de budget primitif 2023, sont définies dans la Présentation annexée au présent rapport, laquelle constitue le support du débat d'orientations budgétaires 2023

**Considérant** l'avis favorable du Bureau réuni le vendredi 12 janvier 2024.

**Le Comité Syndical**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

**A l'unanimité des suffrages exprimés**

- ✓ **DE PRENDRE ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) du Sydel Pays Cœur d'Hérault pour l'exercice 2024 lors de la séance du Comité Syndical du vendredi 26 janvier 2024.

**Saint André de Sangonis, le 26 janvier 2024**

**Le Président certifie sous sa responsabilité**

**La présente délibération exécutoire le 26 janvier 2024**

**Le Président du Syndicat**



**Publiée le 26 janvier 2024**  
**Transmise le 26 janvier 2024**